

VERSION FINALE APPROUVEE PAR L'EMETTEUR

Gouvernance des produits MiFID II – Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Bons d'Option, en prenant en compte les 5 catégories mentionnées à l'élément 18 des lignes directrices publiées par l'ESMA le 5 février 2018 ainsi que la détermination du canal de distribution approprié, a été réalisée et est disponible sur le site internet suivant : <https://regulatory.sgmarkets.com/#/mifid2/emt> (le Marché Cible). Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Bons d'Option (un distributeur) doit prendre en considération l'évaluation du marché cible et la stratégie de distribution suggérée pour le produit ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Bons d'Option (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

**CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES BONS D'OPTION
SUR ACTION**

EN DATE DU 11 Octobre 2019

Bons d'Option émis par

SG ISSUER

Identifiant d'Identité Juridique (IEJ) 549300QNMDBVTHX8H127

(en qualité d'Emetteur)

bénéficiant d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de

SOCIETE GENERALE

(en qualité de Garant)

**dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons
d'Option Turbo**

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") figurant au chapitre "*Modalités des Bons d'Option*" du prospectus de base en date du 16 juillet 2019 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "**CSSF**"), tel que complété par le supplément en date du 19 septembre 2019 approuvé par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**) qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les conditions définitives des Bons d'Option (les "**Conditions Définitives**") décrites dans les présentes pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et de l'article 8.4 de la loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières, telle que modifiée et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète concernant l'Emetteur, le Garant et l'offre des Bons d'Option est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Bons d'Option est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives. Des exemplaires du Prospectus de Base et des présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation et pour copie, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de Société Générale et au bureau désigné de l'Agent Financier. Tant que les Bons d'Option seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et dans le cas de Bons d'Option offerts au public ou admis à la négociation sur un marché réglementé dans l'Espace Economique Européen, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives seront disponibles sur le site Internet de l'Emetteur (www.bourse.societegenerale.fr).

Langue du Prospectus de Base : Langue française
faisant foi

Date d'émission : 15 Octobre 2019

Agent Placeur : Société Générale

Agent Financier : Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex

Agent de Calcul : Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex

Admission à la cote officielle et négociation : Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Bons d'Option à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.

Action Amazon.com Inc. (code ISIN US0231351067)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
A	150.000	Achat	1.700,00 USD	20-Décembre-19	100 Bons	0,88 EUR	2237S	LU2013337683	www.amazon.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action APPLE (code ISIN US0378331005)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
B	150.000	Vente	240,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	1,58 EUR	2238S	LU2013337840	www.apple.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action BAIDU (code ISIN US0567521085)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
C	150.000	Vente	90,00 USD	20-Décembre-19	20 Bons	0,16 EUR	2239S	LU2013338061	ir.baidu.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action CITIGROUP (code ISIN US1729674242)

- **Marché de Cotation** : Bourse de New-York
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
D	100.000	Achat	70,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,16 EUR	2240S	LU2013338228	www.citigroup.com
E	100.000	Vente	70,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,45 EUR	2241S	LU2013338574	www.citigroup.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action FACEBOOK (code ISIN US30303M1027)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
F	150.000	Vente	160,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,26 EUR	2242S	LU2013338731	www.facebook.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action Ferrari N.V. (code ISIN NL0011585146)

- **Marché de Cotation** : New York Stock Exchange
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
G	150.000	Achat	140,00 USD	20-Décembre-19	5 Bons	2,48 EUR	2243S	LU2013338905	www.ferrari.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action FORD (code ISIN US3453708600)

- **Marché de Cotation** : New York Stock Exchange
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
H	100.000	Achat	8,00 USD	20-Décembre-19	2 Bons	0,32 EUR	2244S	LU2013339119	www.ford.fr

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action HEWLETT PACKARD (code ISIN US40434L1052)

- **Marché de Cotation** : Bourse de New York
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
I	150.000	Achat	14,00 USD	20-Décembre-19	2 Bons	0,98 EUR	2245S	LU2013339382	www8.hp.com/fr
J	150.000	Vente	14,00 USD	20-Décembre-19	2 Bons	0,15 EUR	2246S	LU2013339549	www8.hp.com/fr

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action INTEL (code ISIN US4581401001)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
K	100.000	Achat	55,00 USD	20-Décembre-19	2 Bons	0,37 EUR	2247S	LU2013339895	www.intel.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action International Business Machines Corporation (code ISIN US4592001014)

- **Marché de Cotation** : Bourse de New York
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
L	150.000	Achat	150,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,15 EUR	2248S	LU2013340042	www.ibm.com
M	150.000	Vente	150,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	1,18 EUR	2249S	LU2013340398	www.ibm.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action NETFLIX (code ISIN US64110L1061)

- **Marché de Cotation** : The Nasdaq Stock Market
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
N	150.000	Achat	250,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	2,75 EUR	2250S	LU2013340554	www.netflix.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action NIKE (code ISIN US6541061031)

- **Marché de Cotation** : The New York Stock Exchange
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
O	150.000	Achat	95,00 USD	20-Décembre-19	5 Bons	0,58 EUR	2251S	LU2013340711	www.nike.com
P	150.000	Achat	100,00 USD	20-Décembre-19	5 Bons	0,26 EUR	2252S	LU2013340984	www.nike.com
Q	150.000	Vente	95,00 USD	20-Décembre-19	5 Bons	0,97 EUR	2253S	LU2013341107	www.nike.com
R	150.000	Vente	100,00 USD	20-Décembre-19	5 Bons	1,56 EUR	2254S	LU2013341362	www.nike.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action PAYPAL (code ISIN US70450Y1038)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
S	150.000	Achat	95,00 USD	20-Décembre-19	5 Bons	1,53 EUR	2255S	LU2013341529	www.investor.paypal-corp.com
T	150.000	Vente	95,00 USD	20-Décembre-19	5 Bons	0,59 EUR	2256S	LU2013341875	www.investor.paypal-corp.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action Snap Inc (code ISIN US83304A1060)

- **Marché de Cotation** : New York Stock Exchange
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
U	150.000	Achat	12,00 USD	20-Décembre-19	4 Bons	0,67 EUR	2257S	LU2013342097	www.snapchat.com/
V	150.000	Vente	12,00 USD	20-Décembre-19	4 Bons	0,16 EUR	2258S	LU2013342253	www.snapchat.com/

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action STARBUCKS (code ISIN US8552441094)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
W	150.000	Achat	80,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,69 EUR	2259S	LU2013342410	STARBUCKS
X	150.000	Achat	85,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,38 EUR	2260S	LU2013342683	STARBUCKS
Y	150.000	Vente	80,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,16 EUR	2261S	LU2013342840	STARBUCKS
Z	150.000	Vente	85,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,31 EUR	2262S	LU2013343061	STARBUCKS

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action UBER TECHNOLOGIES INC (code ISIN US90353T1007)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
AA	100.000	Vente	25,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,11 EUR	2263S	LU2013343228	www.uber.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action UNITEDHEALTH GROUP INC (code ISIN US91324P1021)

- **Marché de Cotation** : *The Nasdaq Stock Market*
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
AB	100.000	Achat	210,00 USD	20-Décembre-19	20 Bons	0,72 EUR	2264S	LU2013343574	www.unitedhealthgroup.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Action WALT DISNEY (code ISIN US2546871060)

- **Marché de Cotation** : New York Stock Exchange
- **Taux de Conversion** : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN	Site internet
AC	150.000	Achat	120,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,99 EUR	2265S	LU2013343731	www.thewaltdisneycompany.com
AD	150.000	Vente	120,00 USD	20-Décembre-19	10 Bons	0,20 EUR	2266S	LU2013343905	www.thewaltdisneycompany.com

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau.

Forme des Bons d'Option	Bons d'Option Dématérialisés. La propriété des Bons d'Option Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du Code monétaire et financier.
Droit applicable	Droit français
Devise de Règlement	EUR
Modalités de règlement	Paiement en espèces
Type de Bons d'Option	Européen avec exercice automatique à la Date de Maturité
Période d'Exercice	Sans objet
Organisme(s) de Compensation	Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles, Belgique Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg
Modalités d'assimilation	Sans objet
Nombre minimum de Bons d'Option négociables	Un Bon d'Option par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Bon d'Option par tranche)
Nombre minimum de Bons d'Option exerçables (sauf pour l'exercice automatique à la Date de Maturité)	Sans objet
Radiation	La radiation interviendra à l'ouverture du marché Euronext Paris à la Date de Maturité des Bons d'Option, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ou du Garant ne pourra en aucun cas être engagée.
Site Internet et contact Société Générale pour toutes demandes administratives au titre des Bons d'Option:	www.bourse.societegenerale.fr Société Générale N° Vert 0800 40 30 30

INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Bons d'Option n'y a d'intérêt significatif.

CAS DE PERTURBATION DE MARCHÉ

Les événements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Bons d'Option.

REGLES D'AJUSTEMENT

Les ajustements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Bons d'Option.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de chaque émission de Bons d'Option sera utilisé pour les besoins généraux de financement du Groupe Société Générale.

Modalités de l'offre en cas d'offre au public :

Juridiction(s) de l'Offre au Public France

(a) Conditions auxquelles l'offre est soumise	Sans objet
(b) Montant total de l'émission/de l'offre	Se référer au(x) tableau(x) ci-avant
(c) Délai, en mentionnant toute modification possible, durant lequel l'offre sera ouverte et description de la procédure de souscription	De la Date d'Emission jusqu'à la date à laquelle les Bons d'Option ne seront plus admis aux négociations (la Période d'Offre)
(d) Montant minimum et/ou maximum de souscription	Montant minimum : 1 (un) Bon d'Option
(e) Méthode et délais de libération et de livraison des Bons d'Option	Les Bons d'Option seront livrés pendant la Période d'Offre sur paiement du Prix d'Offre par le Porteur des Bons d'Option
(f) Modalités et date de publication des résultats de l'offre	Sans objet
(g) Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à diverses catégories d'investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche	Sans objet
(h) Décrire la procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et indiquer si la négociation peut commencer avant cette notification	Sans objet
(i) Prix prévisionnel auquel les Bons d'Option sont offerts et méthode de fixation et procédure de publication du prix.	Les Bons d'Option émis le 15 octobre 2019 seront intégralement souscrits au Prix d'Emission par Société Générale. Les Bons d'Option seront ensuite offerts à un Prix d'Offre qui variera en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris, mais pas seulement, le prix du sous-jacent
(j) Nom et adresse du ou des coordinateurs de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue de l'Emetteur ou de l'offreur, sur les placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu.	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
(k) Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné (en plus de l'Agent Financier).	Sans objet
(l) Fournir des informations sur les entités qui ont convenu d'une prise ferme et sur celles qui ont convenu de placer les valeurs mobilières sans prise ferme ou en vertu d'une convention de placement pour compte. Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte.	Société Générale
(m) Indiquer quand la convention de prise ferme a été ou sera honorée.	Sans objet
Offre non-exemptée :	Une offre de Bons d'Option peut être faite par l'Agent Placeur et tout intermédiaire financier qui remplit les conditions prévues dans le Prospectus de Base (chacun un " Offrant Autorisé ") dans les juridictions de l'offre au public (Juridiction(s) de l'Offre au Public) durant la période d'offre (la Période d'Offre) telles que spécifiées dans le paragraphe "Offre au public" ci-avant.
Consentement Général :	Applicable
Autres conditions à consentir :	Sans objet
Nom(s) et adresse(s) du ou de(s) Offrant(s) Autorisé(s) :	Sans objet
Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail dans l'EEE	Sans objet
Incidences Fiscales Fédérales américaines	Les Bons d'Option ne sont pas des Bons d'Option

(U.S. Federal Income Tax Considerations)

Spécifiques conformément aux Réglementations relatives à la Section 871(m).

Indice de Référence :

Applicable. Les Montants payables en vertu des Bons d'Option mentionnés dans le tableau seront calculés par référence à l'Indice de Référence qui est fourni par l'Administrateur approprié. A la date des Conditions définitives, l'Administrateur apparaît sur le registre des administrateurs et des indices de référence établit et mis à jour par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement (EU) 2016/1011 (le **Règlement sur les Indices de Référence**).

Indice de Référence	Administrateur
EUR/USD	Refinitiv Benchmarks Services (UK) Ltd

RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

Les résumés sont composés d'informations appelées **Eléments**. Ces Eléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 –E.7).

Le présent résumé contient tous les Eléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'émetteur. Dans la mesure où certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des écarts dans la numérotation des Eléments présentés.

Bien qu'un Elément doive être inclus dans le résumé du fait du type de titres et d'émetteur, il se peut qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au titre de cet Elément. Dans ce cas, une brève description de l'Elément concerné est présentée dans le résumé avec la mention "sans objet".

Section A — Introduction et avertissements		
A.1	<i>Avertissements</i>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Bons d'Option doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option.</p>
A.2	<i>Consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base</i>	<p>L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base en relation avec la revente ou le placement de Bons d'Option dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une Offre Non-exemptée) sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le consentement est valide uniquement pendant la période d'offre allant du 15 octobre 2019 jusqu'à la date à laquelle les Bons d'Option ne seront plus admis aux négociations (la Période d'Offre) ; - le consentement donné par l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire l'Offre Non-exemptée est un consentement général (un Consentement Général) vis-à-vis de tout intermédiaire financier qui publie sur son propre site Internet le fait qu'il procède à l'Offre Non-exemptée de Bons d'Option sur la base du Consentement Général donné par l'Emetteur (chacun un Offreur Autorisé Général) qui s'engage par une telle publication à respecter les obligations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> (a) il agit en conformité avec, toutes les lois, règles, réglementations et recommandations (y compris de tout organe de régulation), applicables à l'Offre Non-exemptée des Bons d'Option dans la Juridiction de l'Offre au Public, notamment celles transposant la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (Directive 2014/65/UE) telle que modifiée (ci-après les Règles) et veille (i) au caractère adéquat de tout conseil en investissement dans les Bons d'Option par toute personne, (ii) à ce que toutes les informations données aux investisseurs éventuels y compris celles concernant tous les frais (et toutes les commissions ou avantages de toute nature) reçus ou payés par cet Offreur Autorisé Général au titre de l'offre des Bons d'Option ont été intégralement et clairement communiquées avant leur investissement dans les Bons d'Option ; (b) il respecte les restrictions de souscription, de vente et de transfert concernées relatives à la Juridiction de l'Offre au Public comme s'il agissait en tant qu'Agent Placeur dans la Juridiction de l'Offre au Public ; (c) il s'assure que l'existence de tout frais (et de toutes autres commissions

Section A — Introduction et avertissements

ou avantages de toute nature que ce soit) ou remboursement reçu ou payé par lui en lien avec l'offre ou la vente des Bons d'Option ne viole les Règles soit pleinement et clairement communiquée aux investisseurs ou aux investisseurs potentiels avant leur investissement dans les Bons d'Option et, dans la mesure où cela serait requis par les Règles, fournit davantage d'informations à leur sujet ;

(d) il respecte les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client (y compris, sans limitation, en prenant les mesures appropriées, dans le respect de ces Règles, pour établir et documenter l'identité de chaque investisseur potentiel avant que l'investisseur n'investisse au préalable dans les Bons d'Option), et il ne permettra aucune demande de souscription dans les Bons d'Option dans des circonstances telles qu'il a un quelconque soupçon quant à la source des sommes objet de la demande de souscription ; il conserve les données d'identification des investisseurs au minimum pendant la période requise par les Règles applicables et s'engage, s'il lui est demandé, à mettre ces données d'identification à la disposition de l'Emetteur concerné et/ou de l'Agent Placeur ou à les mettre directement à la disposition des autorités compétentes dont l'Emetteur concerné et/ou l'Agent Placeur dépend(ent) afin de permettre à l'Emetteur concerné et/ou à l'Agent Placeur de respecter les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client applicables à l'Emetteur et/ou aux Agents Placeurs concernés ;

(e) il coopère avec l'Emetteur et l'Agent Placeur concerné en fournissant les informations pertinentes (y compris, sans limitation, documents et enregistrements conservés en application du paragraphe (d) ci-dessus) et en fournissant toute assistance supplémentaire raisonnablement demandée, par écrit, dans chaque cas par l'Emetteur ou par l'Agent Placeur concerné, dès que cela sera raisonnablement possible et, en tout état de cause, dans tout délai fixé par le régulateur ou par la procédure réglementaire en question. A cette fin, une information pertinente qui est disponible ou que l'intermédiaire financier concerné peut obtenir :

(i) en relation avec toute demande ou enquête menée par tout régulateur au sujet des Bons d'Option, de l'Emetteur ou de l'Agent Placeur concerné ; et/ou

(ii) en relation avec toutes réclamations reçues par l'Emetteur et/ou par l'Agent Placeur concerné au sujet de l'Emetteur et/ou de l'Agent Placeur concerné ou d'un autre Offrant Autorisé y compris, sans limitation, des réclamations telles que définies par les règles publiées par tout régulateur d'une juridiction compétente à tout moment ; et/ou

(iii) que l'Emetteur ou que l'Agent Placeur concerné peut raisonnablement demander à tout moment au sujet des Bons d'Option et/ou pour permettre à l'Emetteur ou à l'Agent Placeur concerné de se conformer pleinement à ses propres exigences légales, fiscales et réglementaires.

(f) il ne conduit pas, directement ou indirectement, l'Emetteur ou les Agents Placeurs concernés à enfreindre une Règle ou une obligation d'effectuer un dépôt, d'obtenir une autorisation ou un accord dans une quelconque juridiction ;

(g) il s'engage à indemniser l'Emetteur concerné, le Garant (le cas échéant) et l'Agent Placeur concerné, Société Générale et chacune de ses sociétés liées contre tout dommage, perte, dépense, réclamation, demande ou préjudice et honoraires (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) encourus par l'une de ces entités du fait de ou en relation avec le non-respect par l'Offreur Autorisé Général (ou par l'un de ses sous-distributeurs) de l'une quelconque de ses obligations ci-dessus ;

(h) il connaît, et dispose de politiques et procédures en place pour se conformer à toutes règles et règlements en matière d'anti-corruption, y compris à tous changements de ces derniers ;

(i) (a) il, ainsi que toute personne sous son contrôle (y compris tout administrateur, directeur ou employé, chacun une personne contrôlée) et (b)

Section A — Introduction et avertissements

au meilleur de sa connaissance, aucun de ses sous-distributeurs n'a commis directement ou indirectement d'actes de corruption, dans chaque cas à l'égard de, pour l'usage de ou au bénéfice d'aucune personne ou d'aucun gouvernement officiel (ce qui inclura tout personne officielle, employé ou représentant de, ou toute autre personne agissant dans le cadre de ses fonctions officielles pour ou au nom de tout gouvernement de toute juridiction, de toute organisation publique internationale, de tout parti politique, ou de tout organe quasi-gouvernemental) ;

(j) il a en place des politiques, systèmes, procédures et contrôles adéquats, configurés pour l'empêcher lui-même, ses sous-distributeurs et toute personne contrôlée de commettre des actes de corruption et pour s'assurer que toute preuve ou suspicion d'actes de corruption fasse pleinement l'objet d'investigations, de rapport à la Société Générale ou à l'Emetteur concerné et fasse l'objet de mesures prises en conséquence ;

(k) ni lui, ni aucun de ses agents, sous-distributeurs ou personnes contrôlées n'est inéligible ou traité par une quelconque autorité gouvernementale ou internationale comme inéligible aux fins d'entrer en relation contractuelle ou d'affaires ou à se faire attribuer un contrat ou une activité par cette autorité sur la base d'un acte de corruption réel ou allégué ;

(l) il a conservé des enregistrements adéquats de ses activités, y compris des rapports financiers sous une forme et d'une manière appropriée pour une activité de sa dimension et compte-tenu de ses ressources ;

(m) il s'engage à et garantit qu'il ne distribuera pas d'instruments financiers à, ou ne conclura d'accords s'agissant d'instruments financiers avec des personnes sanctionnées ;

(n) il s'engage à informer rapidement Société Générale ou l'Emetteur concerné de (a) toute réclamation reçue en rapport avec ses activités ou les instruments financiers ; ou (b) tout événement l'affectant, y compris sans que cela soit limitatif : (i) une enquête réglementaire ou un audit le concernant ou concernant ses sociétés liées, ses associés ou ses agents ; ou (ii) une procédure légale initiée par une autorité réglementaire compétente contre lui ou contre ses sociétés liées, associés ou agents ; ou (iii) un jugement rendu ou une pénalité infligée contre lui ou ses sociétés liées, associés ou agents, qui dans chaque cas, peut raisonnablement impliquer un risque de réputation pour Société Générale ou pour l'Emetteur concerné ; et

(o) il reconnaît que son engagement de respecter les obligations ci-dessus est soumis au droit français et consent à ce que tout litige y afférent soit soumis aux tribunaux de Paris, France.

Tout Offreur Autorisé Général qui souhaite utiliser le Prospectus de Base pour une Offre Non-exemptée de Bons d'Option conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes est tenu, pendant la durée de la Période d'Offre concernée, d'indiquer sur son site Internet qu'il utilise le Prospectus de Base pour une telle Offre Non-exemptée conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes.

- le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire des Offres Non-exemptées de Bons d'Option en France.

Les informations relatives aux conditions de l'Offre Non-exemptée seront indiquées aux investisseurs par tout Offreur Autorisé Général au moment où l'offre sera faite.

Section B - Emetteur et Garant																	
B.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur</i>	SG Issuer															
B.2	<i>Siège social et forme juridique de l'Emetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement</i>	Siège social : 16 boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit Luxembourgeois Pays d'enregistrement : Grand-Duché du Luxembourg															
B.4b	<i>Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité dans lequel il opère</i>	SG Issuer envisage de continuer ses activités en accord avec son objet social au cours de l'année 2019.															
B.5	<i>Description du groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe</i>	Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le " Groupe "). SG Issuer est une filiale indirecte consolidée de Société Générale et n'a pas de filiale.															
B.9	<i>Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice</i>	Sans objet. SG Issuer ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice															
B.10	<i>Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit</i>	Sans objet. Le rapport des commissaires aux comptes ne contient pas de réserves.															
B.12	<i>Informations financières historiques clés sélectionnées de l'Emetteur</i>	Informations financières concernant SG Issuer <table border="1" data-bbox="571 1290 1414 1639"> <thead> <tr> <th>(en K€)</th> <th>31 décembre 2018 (audités)</th> <th>31 décembre 2017 (audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit d'exploitation</td> <td>68 302</td> <td>92 353</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>251</td> <td>105</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>187</td> <td>78</td> </tr> <tr> <td>Total bilan</td> <td>49 362 650</td> <td>48 026 909</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif défavorable dans les perspectives de SG Issuer depuis le 31 décembre 2018.</p> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de SG Issuer survenu depuis le 31 décembre 2018.</p>	(en K€)	31 décembre 2018 (audités)	31 décembre 2017 (audités)	Produit d'exploitation	68 302	92 353	Résultat net	251	105	Résultat d'exploitation	187	78	Total bilan	49 362 650	48 026 909
(en K€)	31 décembre 2018 (audités)	31 décembre 2017 (audités)															
Produit d'exploitation	68 302	92 353															
Résultat net	251	105															
Résultat d'exploitation	187	78															
Total bilan	49 362 650	48 026 909															
B.13	<i>Evènement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</i>	Sans objet. Il n'y a pas d'évènement récent propre à SG Issuer et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.															

Section B - Emetteur et Garant		
B.14	<i>Dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe</i>	Voir section B.5 ci-avant relative à la place de l'Emetteur au sein du Groupe. SG Issuer dépend de Société Générale Bank & Trust.
B.15	<i>Principales activités de l'Emetteur</i>	L'activité principale de SG Issuer consiste en la levée de fonds par l'émission de titres de créance ayant vocation à être placés auprès d'investisseurs qualifiés ou auprès du public via des distributeurs liés à Société Générale. Les financements obtenus par le biais de ces émissions de titres de créance sont ensuite prêtés à Société Générale et à d'autres membres du Groupe.
B.16	<i>Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle</i>	SG Issuer est une filiale détenue à 100 % par Société Générale Bank & Trust, qui est elle-même une filiale détenue à 100 % par Société Générale et est une société entièrement consolidée.
B.18	<i>Nature et champ d'application de la garantie</i>	Le Garant a irrévocablement et inconditionnellement garanti que, dans l'hypothèse où l'Emetteur ne paie pas, pour un motif quelconque, toute somme due par lui au titre de tout Bons d'Option émis par lui au moment où cette somme devient exigible, le Garant devra payer ledit montant (la " Garantie "). Les montants dus dans le cadre de la Garantie (les Obligations Garanties) constitueront des obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées du Garant venant au même rang que les obligations senior préférées, tel que prévu à l'article L.613-30-3-I 3° du code monétaire et financier et viendra au moins au même rang (<i>pari passu</i>) que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés, senior préférées du Garant, présentes ou futures, y compris celles résultant de dépôts. Toutes références faites à des sommes ou à des montants payables par l'Emetteur qui sont garantis par le Garant au titre de la Garantie devront renvoyer à ces sommes et/ou à ces montants tels que directement réduits, et/ou en cas de conversion en fonds propres, tels que réduits du montant de cette conversion, et/ou autrement modifiés à tout moment résultant de la mise en œuvre par une autorité compétente, en vertu de la directive 2014/59/UE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, de son pouvoir de renflouement interne (<i>bail-in</i>).
B.19	<i>Informations à propos du Garant</i>	Les informations relatives à Société Générale, agissant en tant que Garant, sont décrites aux Eléments B.19 / B.1, B.19 / B.2, B.19 / B.4b, B.19 / B.5, B.19 / B.9, B.19 / B.10, B.19 / B.12, B.19 / B.13, B.19 / B.14, B.19 / B.15, B.19 / B.16.
B.19/ B.1	<i>Raison sociale et nom commercial du Garant</i>	Société Générale
B.19/ B.2	<i>Siège social et forme juridique du Garant, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement</i>	Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit Français Pays d'enregistrement : France
B.19/ B.4b	<i>Tendance connue ayant des répercussions sur le Garant et les secteurs d'activité dans lequel il</i>	Société Générale reste soumis aux risques habituels et propres à son activité. Malgré les bons résultats en termes de croissance enregistrés par bien des économies avancées au début de l'année 2019, la plupart des indicateurs suggèrent un ralentissement de l'économie mondiale, dans un contexte de tensions commerciales et technologiques entre la Chine et les États-Unis, d'incertitudes par rapport au Brexit et en raison de facteurs spécifiques à

Section B - Emetteur et Garant		
	<i>opère</i>	<p>certaines pays.</p> <p>Compte tenu du niveau élevé d'incertitude politique, les risques autour de la croissance mondiale ont augmenté. Des tensions sur les marchés liées aux incertitudes mentionnées ne peuvent être exclues, de même qu'un ralentissement plus prononcé de l'investissement, qui pourrait à son tour précipiter un ralentissement plus marqué. Le marché pétrolier reste par ailleurs très volatil.</p> <p>Compte tenu de la faiblesse des pressions inflationnistes et des signes d'alerte sur la croissance, les banques centrales ont adopté un ton plus accommodant dans leurs indications prospectives.</p> <p>L'orientation des politiques budgétaires devrait devenir moins favorable aux États-Unis à l'horizon 2020, mais rester expansionniste en Chine. Au sein de la zone euro, la politique budgétaire varie d'un État membre à l'autre.</p> <p>Pour ce qui est de l'évolution des marchés financiers, l'escalade des tensions commerciales en mai, les craintes de perturbation des chaînes d'approvisionnement technologiques et les tensions géopolitiques (par exemple, les sanctions américaines contre l'Iran) ont sapé à nouveau la confiance des marchés au cours du deuxième trimestre de l'année. Par rapport aux trajectoires spécifiques des principales économies du monde :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les États-Unis affichent toujours une croissance solide tirée par la consommation privée et publique mais la durabilité d'une telle performance n'est pas assurée. La fin de la relance budgétaire à la mi-2019 et la baisse des résultats des entreprises - la hausse des droits de douane et des coûts du travail induisant une contraction des marges - vont peser sur la croissance. • Dans la zone euro, l'activité est soutenue par la consommation et par la vitalité des marchés du travail, mais la croissance devrait ralentir en 2019 et 2020, dans un contexte de diminution des exportations et de l'investissement. • L'économie britannique perd de l'élan sur fond des incertitudes sur le Brexit. • La croissance économique du Japon s'est accélérée au premier trimestre 2019 mais la consommation des ménages et l'investissement sont en train de se contracter. • Confrontée au risque d'un ralentissement accentué, la Chine a commencé à assouplir ses politiques budgétaire et monétaire. • Les perspectives de croissance sont hétérogènes parmi les pays émergents. Même si les conditions financières demeurent favorables, en particulier avec le recul de taux longs américains, les marchés émergents doivent faire face à d'importants remboursements de dettes et restent donc exposés au sentiment du marché. <p>Sur le plan réglementaire, le premier semestre de l'année 2019 a été marqué par l'adoption du paquet bancaire CRR2/CRD5. Cet ensemble de texte est entré en vigueur le 27/06/2019. Si la majorité des dispositions sont applicables dans 2 ans, en Juin 2021, certaines dispositions comme le TLAC (Total Loss Absorbing Capacity) s'appliquent dès fin juin 2019. La directive CRD5 sera applicable lors de sa transposition en droit français qui est attendue au plus tard fin 2020. En revanche, la transposition en droit européen de l'accord finalisant les réformes dites de Bâle III n'est pas encore à l'ordre du jour côté des institutions législatives européennes.</p>
B.19/ B.5	<i>Description du groupe du Garant et de la place qu'il y occupe</i>	<p>Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le "Groupe").</p> <p>Le Garant est la société mère du Groupe.</p>
B.19/ B.9	<i>Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice</i>	Sans objet. Le Garant ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.
B.19/	<i>Nature des éventuelles</i>	Sans objet.

Section B - Emetteur et Garant					
B.10	réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit	Le rapport des commissaires aux comptes ne contient pas de réserves.			
B.19/ B.12	Informations financières historiques clés du Garant	Informations financières concernant Société Générale			
		Premier semestre 2019 (non audités)#	Premier semestre 2018 (non audités)#	Fin 2018 (2) (audités)	Fin 2017 (audités)
	Résultats (en millions d'euros)				
	Produit net bancaire	12 475	12 748	25 205	23 954
	Résultat d'exploitation	2 838	3 238	6 269	4 767
	Résultat net part du groupe sous-jacent (1)	2 332	2 590	4 468	4 491
	Résultat net part du Groupe	1 740	2 127	3 864	2 806
	Banque de détail en France	590	635	1 237	1 059
	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	979	970	2 065	1 939
	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	414	673	1 197	1 593
	Hors poles	(243)	(151)	(635)	(1 785)
	Coût net du risque	(578)	(378)	(1 005)	(1 349)
	ROTE sous-jacent**(1)	9,1%	11,0%	9,7%	9,6%
	Ratio Tier 1**	14,8%	13,6%	13,7% (3)	13,8%
	Flux de trésorerie (en millions d'euros)				
	Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 839	(29 832)	(17 617)	18 023
		Premier semestre 2019 (non audités)#	Premier semestre 2018 (non audités)#	Fin 2018 (2) (audités)	01/01/2018* (audités)
	Activité (en milliards d'euros)				
	Total Actif/Passif	1 388,6	1 298,0	1 309,4	1 274,2
	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	438,3	427,3	447,2	417,4
	Dettes envers la clientèle	412,9	415,1	416,8	410,6
	Capitaux propres (en milliards d'euros)				
	Capitaux propres part du Groupe	62,5	59,0	61,0	58,4
	Participations ne donnant pas le contrôle	4,7	4,4	4,8	4,5
		# Ces informations financières sont soumises à une revue limitée.			
		* Le total du bilan consolidé s'établit à 1 309 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (1 274 milliards d'euros au 1 ^{er} janvier 2018, 1 275 milliards d'euros au			

Section B - Emetteur et Garant		
		<p>31 décembre 2017). Soldes au 1^{er} janvier 2018 après première application d'IFRS 9 sauf pour les filiales du secteur de l'assurance (non audités). ** Ces ratios financiers ne sont ni audités ni soumis à une revue limitée. (1) Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21. (2) La présentation du compte de résultat consolidé du Groupe évolue à compter de l'exercice 2018 en raison de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les produits et charges des activités d'assurance sont regroupés au sein d'une ligne spécifique dans le « Produit net bancaire » ; - la rubrique « Coût du risque » est désormais réservée exclusivement au risque de crédit ; <p>(3) En tenant compte de l'option de paiement de dividende en action, avec une hypothèse de taux de souscription de 50% (impact de +24 pb sur le ratio CET1).</p> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif défavorable dans les perspectives de Société Générale depuis le 31 décembre 2018.</p> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Société Générale survenu depuis le 30 Juin 2019.</p>
B.19/ B.13	<i>Evènement récent propre au Garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</i>	<p>Sans objet.</p> <p>Il n'y a pas d'évènement récent propre à Société Générale et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.</p>
B.19/ B.14	<i>Dépendance du Garant à l'égard d'autres entités du groupe</i>	<p>Voir section B.5 ci-avant relative à la place du Garant au sein du Groupe.</p> <p>Société Générale est la société mère du Groupe. Toutefois, elle exerce des activités propres et n'agit pas seulement comme une société mère vis-à-vis de ses filiales.</p>
B.19/ B.15	<i>Principales activités du Garant</i>	<p>Le Groupe offre une large gamme de services de conseils et de solutions financières personnalisées à ses clients personnes physiques, aux sociétés de taille importante et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois activités principales complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Banque de détail en France ; • la Banque de détail à l'International, l'assurance et les services financiers aux entreprises; • la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.
B.19/ B.16	<i>Dans la mesure où ces informations sont connues du Garant, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle</i>	<p>Sans objet. A sa connaissance, Société Générale n'est pas détenu ou contrôlé (au sens du droit français), directement ou indirectement, par une autre entité.</p>

Section C — Valeurs mobilières		
C.1	<i>Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro d'identification</i>	<p>L'Emetteur émet des Bons d'Option (les "Bons d'Option") soumis au droit français.</p> <p>Les Bons d'Option sont des Bons d'Option de type européen pouvant être automatiquement exercés à la date d'expiration (les "Bons d'Option de Type Européen").</p> <p>Les Bons d'Option bénéficient d'une option d'achat et de vente (les "Bons d'Option d'Achat et de Vente").</p> <p>Numéro d'Identification des Bons d'Option Le numéro d'identification international (<i>international security identification number</i>) des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>
C.2	<i>Devise de l'émission</i>	Les Bons d'Option seront émis en Euros.
C.5	<i>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</i>	<p>Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Bons d'Option sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions comprenant les restrictions applicables à l'offre et à la vente à, ou pour le compte de, ou au bénéfice de personnes autres que des Cessionnaires Autorisés.</p> <p>Un Cessionnaire Autorisé désigne toute personne qui (i) n'est pas une <i>U.S. person</i> telle que définie en vertu de la Régulation S ; (ii) n'est pas une personne qui entre dans toute définition d'une <i>U.S. person</i> pour les besoins de la CEA ou de tout Règlement CFTC, interprétation ou règles proposées ou émises en application de la CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une <i>Non-United States person</i> définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de la sous-section (D) de cette règle, de l'exception faite au profit de toute personne éligible qualifiée qui n'est pas une <i>Non-United States person</i>, devra être considérée comme une <i>U.S. Person</i>); et (iii) n'est pas une <i>U.S. Person</i> pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person).</p>
C.8	<i>Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable</i>	<p>Rang Les Bons d'Option constitueront des obligations directes, inconditionnelles, non-subordonnées et non assorties de sûretés de l'Emetteur et viendront au moins au même rang (<i>pari passu</i>) que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.</p> <p>Prix d'émission Le prix d'émission des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p> <p>Renonciation à la compensation Les Porteurs renoncent à tout droit de compensation (<i>set-off</i>), d'indemnisation (<i>compensation</i>) et de rétention (<i>retention</i>) par rapport aux Bons d'Option, dans la mesure autorisée par la loi.</p> <p>Droit applicable Les Bons d'Option et tous engagements non-contractuels résultant ou en</p>

Section C — Valeurs mobilières		
		<p>relation avec les Bons d'Option seront régis par le droit français et en cas de litige seront soumis aux tribunaux compétents à Paris, France.</p> <p>Fiscalité</p> <p>Tous les paiements relatifs aux Bons d'Option ou relatifs à la Garantie seront effectués sans prélèvement ni retenue au titre d'un quelconque impôt, taxe, droit, contribution ou charge gouvernementale de quelque nature, présent ou futur, imposé, levé, collecté ou retenu par ou pour le compte d'une quelconque Juridiction Fiscale, sauf si le prélèvement ou la retenue d'un quelconque impôt, taxe, droit, contribution ou charge gouvernementale est requis par la loi.</p> <p>Si en vertu de la législation d'une quelconque Juridiction Fiscale, un prélèvement ou une retenue est imposé par la loi, l'Emetteur ou, selon le cas, le Garant, devra (sauf dans certaines circonstances), majorer dans toute la mesure permise par la loi, les paiements, de telle façon qu'après ce prélèvement ou cette retenue chaque Porteur de Bons d'Option perçoive l'intégralité des sommes qui lui auraient été versées en l'absence d'un tel prélèvement ou d'une telle retenue.</p> <p>Nonobstant les dispositions ci-dessus, en aucun cas, ni l'Emetteur, ni le Garant ne sera tenu de payer des montants supplémentaires au titre des Bons d'Option pour, ou à cause d'une quelconque retenue ou déduction (i) exigée en vertu d'un accord décrit à la Section 1471(b) de l'US International Revenue Code de 1986 (le Code) ou imposée autrement en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de tout règlement ou convention y afférents, de toute interprétation officielle qui en est faite, ou de toute loi transposant un accord intergouvernemental, (ii) imposée en vertu de la Section 871(m) du Code, (iii) imposée par toute autre loi des Etats-Unis ou (iv) exigée par la loi luxembourgeoise en date du 23 décembre 2005, telle que modifiée, introduisant, dans certains cas, une retenue à la source de 20%.</p> <p>Où</p> <p>Juridiction Fiscale désigne dans le cas de paiements effectués par SG Issuer : le Luxembourg ou toute autre subdivision politique ou autorité de celui-ci disposant d'un pouvoir d'imposition et dans le cas de paiements effectués par Société Générale : la France ou toute autre subdivision politique ou autorité de celle-ci disposant d'un pouvoir d'imposition.</p>
C.11	<i>Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question</i>	Une demande a été faite pour l'admission des Bons d'Option aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.
C.15	<i>Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s)</i>	<p>Le prix d'émission, puis le prix de chaque Bon d'Option pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, la maturité, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Bon d'Option intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent.</p> <p>L'influence des facteurs ci-avant, toutes choses étant égales par ailleurs, se fera en fonction des caractéristiques de chaque Bon d'Option, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.</p>
C.16	<i>Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés –</i>	La date de Maturité des Bons d'Option est pour chaque tranche celle indiquée dans le tableau en annexe.

Section C — Valeurs mobilières		
	<i>date d'exercice ou de la date finale de référence</i>	
C.17	<i>Procédure de règlement des instruments dérivés</i>	Le règlement se fera en espèces.
C.18	<i>Modalités relatives au produit des instruments dérivés</i>	L'exercice d'un Lot de Bons d'Option donne au porteur le droit de recevoir un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive (i) dans le cas de Bons d'Option d'Achat, entre le prix de référence et le prix d'exercice et (ii) dans le cas de Bons d'Option de Vente, entre le prix d'exercice et le prix de référence.
C.19	<i>Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent</i>	Le Prix d'Exercice des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.20	<i>Type de sous-jacent utilisé et informations à son sujet</i>	<p>L'actif sous-jacent des Bons d'Option est une Action.</p> <p>Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures du sous-jacent concerné et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet de la Société émettrice de l'Action mentionné dans le tableau en annexe.</p> <p>Nom de l'Action : pour chaque tranche, celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>

Section D — Risques

D.2	<i>Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur</i>	<p>Un investissement dans les Bons d'Option et de Bons d'Option Turbo implique certains risques qui doivent être pris en compte avant toute décision d'investissement. En particulier, le Groupe est exposé aux risques inhérents à ses activités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques de crédit ; • les risques de marché ; • les risques opérationnels ; • les risques structurels de taux et de change ; • les risques de liquidité ; • Risque de non-conformité, litiges ; et • autres risques. <p style="margin-left: 40px;">• Risques liés aux contextes macro-économiques, de marché et réglementaire</p> <p>L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.</p> <p>Les résultats du Groupe pourraient être affectés négativement par son exposition à des marchés régionaux.</p> <p>Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, est susceptible de peser sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur son marché domestique français qu'à l'international.</p> <p>Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité, la situation, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.</p> <p>En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.</p> <p>Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.</p> <p>Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques de crédit et de contrepartie <p>Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.</p>
-----	--	---

Section D — Risques

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

- **Risques de marché et structurels**

La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.

La variation des taux d'intérêt pourrait peser négativement sur les activités de banque de détail.

Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.

Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite sur ces marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs ou la manœuvrabilité des positions et entraîner d'importantes pertes pour certains métiers du Groupe.

Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

- **Risques opérationnels et de modèles**

Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

Le système de gestion des risques du Groupe, notamment basé sur des modèles, pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.

Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés, ainsi que des évolutions significatives des réglementations concernant les processus

Section D — Risques		
		<p>de gestion des ressources humaines et les rémunérations, pourraient peser sur les performances du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques de liquidité et de financement <p>Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats</p> <p>La dépendance du Groupe à son accès au financement et ses contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés aux activités d'assurance <p>Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.</p> <p>L'Émetteur faisant parti du Groupe, les facteurs de risques susvisés sont également applicables à l'Émetteur.</p>
D.6	<p><i>Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de leur investissement</i></p>	<p>L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes conçus pour des investisseurs accoutumés à ce type d'instruments.</p> <p>En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Émetteur à satisfaire ses obligations au titre des Bons d'Option et/ou la capacité du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie relative auxdits Bons d'Option, de par leur nature, les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations de valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte de la totalité du prix d'achat desdits Bons d'Option.</p> <p>Les principaux facteurs de risques relatifs aux Bons d'Option sont les suivants :</p> <p>a) Facteurs de risques généraux liés aux Bons d'Option</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du caractère approprié de l'investissement : les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option qu'après avoir évalué le caractère approprié d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle. • Le risque de retenue à la source de la loi américaine <i>Foreign Account Tax Compliance Act</i> : le nouveau régime de déclaration ainsi que les retenues à la source potentielles prévus aux Sections 1471 à 1474 de l'<i>U.S. Internal Revenue Code</i> de 1986 peuvent affecter les paiements sur les Bons d'Option. • Le risque de retenue à la source de la loi américaine <i>Hiring Incentives to Restore Employment Act</i>: la retenue à la source sur les paiements des équivalents de dividendes imposée par la loi américaine <i>Hiring Incentives to Restore Employment Act</i> peut affecter les paiements sur les Bons d'Option. • La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank : cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des

Section D — Risques

coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles.

- Règlement européen sur les produits dérivés de gré à gré ("**EMIR**"), les contreparties centrales et les référentiels centraux et Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers ("**MiFID II**") : les évolutions réglementaires nées d'EMIR et de MiFID II devraient le moment venu augmenter de manière significative le coût de la conclusion d'opérations de produits dérivés et pourraient avoir un effet négatif sur la possibilité pour les Emetteurs de conclure des opérations de produits dérivés de gré à gré. En conséquence de ces coûts supplémentaires et de ces évolutions réglementaires, les investisseurs pourraient recevoir des intérêts inférieurs ou une rémunération moindre.
- Directive sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ("**BRRD**") : les Bons d'Option pourront faire l'objet d'une réduction ou une conversion en fonds propres, ce qui peut résulter pour les porteurs de Bons d'Option en la perte totale ou partielle de leur investissement. L'exercice de tout pouvoir émanant de la BRRD ou toute suggestion d'un tel exercice peut affecter significativement et défavorablement les droits des porteurs de Bons d'Option, le prix ou la valeur de leur investissement dans n'importe quel Bon d'Option et/ou la capacité de l'Emetteur à satisfaire à ses obligations au titre de tout Bon d'Option.
- L'imminence du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne (**Brexit**) : les effets du Brexit pourraient impacter de manière négative l'activité, les résultats, la situation financière et le flux de trésorerie du Groupe, et pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des Bons d'Option.
- Changement de loi : aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base.
- Légalité de l'acquisition : Aucun de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la légalité de l'acquisition des Bons d'Option par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable.
- Fiscalité : dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option.
- Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements : les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, l'utilisation en tant que garantie financière des Bons d'Option.
- La réglementation et la réforme des « indices de références » pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les Bons d'Option indexés sur ou faisant référence à un « indice de référence ».

Section D — Risques

b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option

- Risque lié à l'effet de levier :
les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat.
- Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option à titre de couverture :
si des investisseurs achètent des Bons d'Option dans une optique de couverture, il est possible que la valeur des Bons d'Option au cours de leur vie ne puisse pas compenser exactement la perte constatée sur le sous-jacent couvert.
- Absence de droits sur le sous-jacent :
aucun droit n'est accordé aux porteurs à l'égard d'une société émettant des valeurs mobilières liées aux Bons d'Option.

c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option:

- Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option :
il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons d'Option avec un risque d'évolution du montant dû au porteur ou de la quantité et/ou qualité du sous-jacent à livrer pendant cette période.
- Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option :
certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option et sur le montant dû au porteur.

d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option :

Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre.

e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents :

- Risques relatifs aux Bons d'Option sur Action :
ces risques recouvrent l'absence de droit relatif aux actions sous-jacentes, une protection limitée eu égard à l'antidilution et certains risques liés à la conduite des émetteurs d'actions qui ne sont pas tenus de prendre en compte les intérêts des porteurs.

f) Risques liés au marché en général :

- Risque de change et de contrôle des changes :
cela se traduit par un risque de variation significative des taux de change ou d'un changement du contrôle des changes par les pays régissant les devises concernées.
- Valeur de marché des Bons d'Option :
la valeur de marché peut être affectée par la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant ou par un certain nombre de facteurs interdépendants (économiques, financiers, politiques en France et ailleurs).
- Marché secondaire :
ceux-ci incluent l'éventualité qu'un marché animé établi ne puisse jamais se développer ou ne puisse pas être très liquide. Par conséquent, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Bons d'Option facilement.

Section E — Offre		
E.2b	<i>Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit</i>	Le produit net de chaque émission de Bons d'Option sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	<i>Modalités de l'offre</i>	<p>Juridiction(s) de l'Offre au Public : France</p> <p>Période d'Offre : De la Date d'Emission jusqu'à la date à laquelle les Bons d'Option ne seront plus admis aux négociations.</p> <p>Prix d'Offre : Les Bons d'Option émis le 15 octobre 2019 seront intégralement souscrits au Prix d'Emission par Société Générale.</p> <p>Les Bons d'Option seront ensuite offerts par Société Générale à un Prix d'Offre qui variera en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris, mais pas seulement, le prix du sous-jacent.</p> <p>Conditions auxquelles l'Offre est soumise : Sans objet</p>
E.4	<i>Intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels</i>	Sans objet. A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission de Bons d'Option n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	<i>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur</i>	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Emetteur aux investisseurs.

Annexe

Action Amazon.com Inc. (code ISIN US0231351067)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
A	1.700,00 USD	20-Décembre-19	0,88 EUR	LU2013337683	www.amazon.com

Action APPLE (code ISIN US0378331005)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
B	240,00 USD	20-Décembre-19	1,58 EUR	LU2013337840	www.apple.com

Action BAIDU (code ISIN US0567521085)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
C	90,00 USD	20-Décembre-19	0,16 EUR	LU2013338061	ir.baidu.com

Action CITIGROUP (code ISIN US1729674242)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
D	70,00 USD	20-Décembre-19	0,16 EUR	LU2013338228	www.citigroup.com
E	70,00 USD	20-Décembre-19	0,45 EUR	LU2013338574	www.citigroup.com

Action FACEBOOK (code ISIN US30303M1027)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
F	160,00 USD	20-Décembre-19	0,26 EUR	LU2013338731	www.facebook.com

Action Ferrari N.V. (code ISIN NL0011585146)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
G	140,00 USD	20-Décembre-19	2,48 EUR	LU2013338905	www.ferrari.com

Action FORD (code ISIN US3453708600)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
H	8,00 USD	20-Décembre-19	0,32 EUR	LU2013339119	www.ford.fr

Action HEWLETT PACKARD (code ISIN US40434L1052)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
I	14,00 USD	20-Décembre-19	0,98 EUR	LU2013339382	www8.hp.com/fr
J	14,00 USD	20-Décembre-19	0,15 EUR	LU2013339549	www8.hp.com/fr

Action INTEL (code ISIN US4581401001)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
K	55,00 USD	20-Décembre-19	0,37 EUR	LU2013339895	www.intel.com

Action International Business Machines Corporation (code ISIN US4592001014)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
L	150,00 USD	20-Décembre-19	0,15 EUR	LU2013340042	www.ibm.com
M	150,00 USD	20-Décembre-19	1,18 EUR	LU2013340398	www.ibm.com

Action NETFLIX (code ISIN US64110L1061)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
N	250,00 USD	20-Décembre-19	2,75 EUR	LU2013340554	www.netflix.com

Action NIKE (code ISIN US6541061031)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
O	95,00 USD	20-Décembre-19	0,58 EUR	LU2013340711	www.nike.com
P	100,00 USD	20-Décembre-19	0,26 EUR	LU2013340984	www.nike.com
Q	95,00 USD	20-Décembre-19	0,97 EUR	LU2013341107	www.nike.com
R	100,00 USD	20-Décembre-19	1,56 EUR	LU2013341362	www.nike.com

Action PAYPAL (code ISIN US70450Y1038)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
S	95,00 USD	20-Décembre-19	1,53 EUR	LU2013341529	www.investor.paypal-corp.com
T	95,00 USD	20-Décembre-19	0,59 EUR	LU2013341875	www.investor.paypal-corp.com

Action Snap Inc (code ISIN US83304A1060)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
U	12,00 USD	20-Décembre-19	0,67 EUR	LU2013342097	www.snapchat.com/
V	12,00 USD	20-Décembre-19	0,16 EUR	LU2013342253	www.snapchat.com/

Action STARBUCKS (code ISIN US8552441094)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
W	80,00 USD	20-Décembre-19	0,69 EUR	LU2013342410	STARBUCKS
X	85,00 USD	20-Décembre-19	0,38 EUR	LU2013342683	STARBUCKS
Y	80,00 USD	20-Décembre-19	0,16 EUR	LU2013342840	STARBUCKS
Z	85,00 USD	20-Décembre-19	0,31 EUR	LU2013343061	STARBUCKS

Action UBER TECHNOLOGIES INC (code ISIN US90353T1007)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
AA	25,00 USD	20-Décembre-19	0,11 EUR	LU2013343228	www.uber.com

Action UNITEDHEALTH GROUP INC (code ISIN US91324P1021)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
AB	210,00 USD	20-Décembre-19	0,72 EUR	LU2013343574	www.unitedhealthgroup.com

Action WALT DISNEY (code ISIN US2546871060)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN	Site internet
AC	120,00 USD	20-Décembre-19	0,99 EUR	LU2013343731	www.thewaltdisneycompany.com
AD	120,00 USD	20-Décembre-19	0,20 EUR	LU2013343905	www.thewaltdisneycompany.com